Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil du statut de la femme

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-04010/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil du statut de la femme

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN — 2-551-08485-7
ISSN — 0705-6435

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable du Conseil du statut de la femme, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de cet organisme pour l'exercice financier 1988-1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre des Communautés culturelles, de l'Immigration et ministre déléguée à la Condition féminine,

Monique Gagnon-Tremblay

Québec, juin 1989

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre des Communautés culturelles, de l'Immigration et ministre déléguée à la Condition féminine
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le quinzième rapport annuel du Conseil du statut de la femme qui porte sur l'exercice financier 1988-1989.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Marie Lavigne

Québec, juin 1989

Table des matières

Première partie 9

Présentation du Conseil 9

1.1 Le Conseil 9

1.2 L'assemblée des membres 9

1.3 Les comités 10

1.3.1 Le Comité des planifications 10

1.3.2 Le Comité sur la publicité non sexiste 10

1.3.3 Le Comité d'orientation de La *Gazette des femmes* 10

1.3.4 Le Comité sur les nouvelles technologies de la reproduction 11

1.3.5 Le Comité sur les vidéoclips 11

1.3.6 Le Comité sur l'équité salariale 11

1.4 La structure administrative 11

1.4.1 La Direction générale 11

1.4.2 Le Secrétariat général 11

— Le Service juridique 11

— Le Service administratif 12

1.4.3 La Direction de la recherche et de l'analyse 12

— Le Service de la recherche 12

— Le Centre de documentation 12

1.4.4 La Direction de Consult-Action 12

1.4.5 La Direction des communications 12

— Le Service de l'information 12

— Le Service Action-Femmes 12

1.5 Organigramme 13

1.6 Ressources financières pour l'exercice 1988-1989 14

Deuxième partie 15

Avis et mémoires au Gouvernement 15

2.1 La Loi sur la sécurité du revenu 15

2.2 Les droits économiques des conjoints 15

2.3 Les services de garde 15

2.4 L'avortement 16

2.5 Nouvelles technologies de la reproduction 16

Troisième partie 17

Orientations et Activités 17

3.1 Orientations 17

3.2 Activités 17

3.2.1 Accès à l'emploi 17

—Les bénéficiaires de l'aide sociale 17

— La fiscalité 17

— La formation des adultes 17

3.2.2 Revalorisation du travail des femmes 17

— L'équité salariale 17

— Travailleuses au pourboire 18

— Discrimination dans les avantages sociaux 18

— Accès des femmes au pouvoir 18

3.2.3 La violence et le sexisme dans les vidéoclips 18

3.2.4 Autonomie des femmes quant à leur santé et à leur intégrité physique 18

— Programme du retrait préventif 18

— Sages-femmes 19

— Les nouvelles technologies de la reproduction 19

— Violence à l'égard des femmes 19

— Pornographie 19

3.2.5 Maintien et développement des supports collectifs 19

— Tables régionales de concertation 19

— Sommets économiques régionaux 19

— Québécoises des différentes communautés culturelles 20

— Femmes en agriculture 20

— Femmes et logement 20

— Cinquantième anniversaire du droit de vote 20

— Portraits régionaux 20

3.2.6 Accessibilité de l'information du CSF à l'ensemble de la population 20

— L'information directe 20

• Renseignements sur place, au téléphone et par courrier 20

• Relations de presse 20

• Conférences 21

— Distribution de documents 21

— Stand d'information 21

— *La Gazette des femmes* 21

— Les productions vidéo 22

• *Alerte à la procréatique* 22

• *La procréatique en question* 22

• *Le salaire a-t-il un sexe ?* 22

— Les productions écrites 22
— La participation à des événements 23
• Participation de la présidente 23
• Autres participations 23
— Le Centre de documentation 23
— Le 8 mars 24
— Le concours Éméritas-Déméritas 1988 24
3.2.7 Gestion interne du CSF 24
— Accès à l'égalité 24
— Informatique et bureautique 25
— Protection des non-fumeurs 25

Quatrième partie 27
Perspective 1989-1990 27

Première partie

Présentation du Conseil

1.1 Le Conseil

Le Conseil du statut de la femme (CSF) est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., c. C-59) et lorsque requis par la ministre responsable — en l'occurrence la ministre déléguée à la Condition féminine — il doit donner son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. Il lui revient également de saisir la ministre des problèmes et des questions qui, selon lui, nécessitent une action gouvernementale. L'organisme doit enfin communiquer à la ministre les résultats de ses constats, formuler les recommandations appropriées et s'assurer qu'on y donne suite.

Le Conseil peut aussi, lorsqu'il le juge utile ou nécessaire et avec l'approbation de la ministre, entreprendre des études ou faire effectuer des recherches sur les sujets qui relèvent de son mandat.

Le Conseil est habilité à recevoir les requêtes du public et à examiner les suggestions de toute personne intéressée à la condition féminine. Il doit, en outre, fournir l'information au public.

À cet égard, le Conseil offre divers services, dont Action-Femmes qui fournit des renseignements par téléphone et reçoit les plaintes acheminées par le public. Consult-Action pour sa part, intervient en région, auprès des groupes de femmes et de la population en général. Enfin, le Centre de documentation demeure accessible à tous, et *La Gazette des femmes* est distribuée gratuitement.

1.2 L'assemblée des membres

La présidence du Conseil a été assumée par Francine C. McKenzie jusqu'à son décès, le 10 juin 1988. Elle a été remplacée par Marie Lavigne, le 1er novembre 1988 et ce, pour une durée de cinq ans.

Outre la présidente, le Conseil est composé de 10 membres nommées par le Gouvernement, soit:

— quatre sur recommandation des associations féminines:

- Solange Fernet-Gervais, directrice du Centre action bénévole Normandie — du 22 août 1984 au 22 août 1988;
- Ruth Selwyn, directrice-fondatrice du Centre de gestion pour femmes du YWCA de Montréal — du 15 mai 1986 au 15 mai 1990;
- Ghislaine C. Gaumond, membre du Cercle des fermières — du 10 février 1988 au 10 février 1992;
- Esméralda Thornhill, agente de formation à la Commission des droits de la personne du Québec — du 1er avril 1987 au 1er avril 1991;

— deux sur recommandation des milieux universitaires:

- Pierrette Dupont, professeure à la Faculté de l'éducation de l'Université de Sherbrooke — du 10 février 1988 au 10 février 1992;
- Claire McNicoll, vice-présidente du CSF, directrice de l'enseignement et de la recherche à la Télé-Université du Québec — du 31 octobre 1984 au 31 octobre 1988 présidente par intérim de juin à novembre 1988;

— deux sur recommandation des groupes socio-économiques:

- Louise Abel-Potvin, directrice générale de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or — du 15 mai 1986 au 15 mai 1990;
- Louise Fecteau, directrice générale de l'Association des manufacturiers canadiens — démissionnaire en date du 25 novembre 1988;

— deux sur recommandation des syndicats:

- Céline St-Pierre, professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal — du 1er mai 1985 au 1er mai 1989;
- Carole Gingras-Larivière, permanente au Service de la condition féminine à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec — du 3 avril 1985 au 3 avril 1989.

Enfin, sont membres d'office du Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de la Justice, du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, des Affaires culturelles et des Communications, de même que le secrétaire du Conseil du trésor.

Selon son règlement de régie interne, le Conseil doit tenir au moins six réunions par année. Cette année, les membres du Conseil se sont réunies à six reprises dont trois fois à Montréal et trois fois à Québec.

Depuis quelques années, les membres du Conseil ont pris l'initiative de convier les sous-ministres membres de l'organisme à traiter des questions relatives à la condition féminine en regard de leur ministère respectif. À cette fin, le sous-ministre de la Justice, Me Jacques Chamberland, a participé à l'assemblée des 30 et 31 août 1988.

Lors de l'assemblée des 30 et 31 janvier 1989, les membres ont rendu hommage à Francine C. McKenzie et inauguré la salle du Conseil en lui donnant le nom de la présidente disparue.

1.3 Les comités

Les comités du Conseil ont pour mandat d'étudier des questions particulières, de recueillir les informations pertinentes et, enfin, de faire rapport de leurs constatations et de leurs recommandations. Les comités secondent le Conseil dans l'exécution de son mandat, notamment en permettant une consultation plus large ou en favorisant la réflexion sur certains sujets. Ils permettent ainsi au Conseil de déterminer des orientations ou de développer les axes d'intervention qui correspondent le mieux à la réalité et aux besoins des femmes.

En fonction de leur objet, trois comités fonctionnent sur une base permanente, soit: le Comité de planification, le Comité d'orientation de *La Gazette des femmes* et le Comité sur la publicité non sexiste. Les autres comités sont mis sur pied en fonction de besoins ponctuels.

1.3.1 Le Comité des planifications

Ce comité permanent suggère au Conseil des orientations précises quant aux objectifs annuels. Ces orientations visent également à définir les moyens les plus appropriés pour analyser, contrôler et évaluer les réalisations. Ce comité a aussi pour mandat d'élaborer les orientations triennales de l'organisme.

Le Comité est composé de la présidente, de la vice-présidente, de deux membres du Conseil et de la secrétaire générale. Les directrices des Communications, de Consult-Action et de la Recherche sont aussi associées à ses travaux. Le Comité s'est réuni une fois cette année.

1.3.2 Le Comité sur la publicité non sexiste

Par l'entremise de ce comité, le Conseil incite les intervenants du domaine de la publicité, notamment les annonceurs et les agences de publicité, à éliminer de leurs messages toute trace de sexisme et de discrimination envers les femmes. Pour réaliser cet objectif, le Comité organise le concours annuel Éméritas-Déméritas.

La présidente, la secrétaire générale et la directrice des Communications, ainsi qu'une coordonnatrice et des représentantes de groupes de femmes et d'organismes, composent le Comité qui se réunit une fois par année.

1.3.3 Le Comité d'orientation de La Gazette des femmes

Cet autre comité permanent définit les orientations du magazine *La Gazette des femmes* publié par le Conseil. Son travail consiste à suggérer des thèmes rédactionnels et à évaluer les sujets proposés pour les articles majeurs du magazine. Il doit également effectuer la critique des numéros antérieurs, analyser les activités de promotion ou d'abonnement et s'assurer que la publication remplisse son rôle d'information tant en fonction des préoccupations du Conseil que des besoins de sa clientèle.

Formé de la présidente, d'une membre du Conseil, de la secrétaire générale et de la directrice des Communications, le comité est assisté par le personnel de la rédaction ainsi que des représentantes des autres directions du Conseil. Le Comité s'est réuni une fois en 1988-1989.

Par ailleurs, des membres du Comité d'orientation participent en alternance à un comité de lecture. Le rôle de ce dernier consiste à commenter la version finale des articles devant figurer à l'intérieur de chaque numéro. Au cours de l'année, le comité de lecture s'est réuni à six reprises.

1.3.4 Le Comité sur les nouvelles technologies de la reproduction

Mis sur pied en 1985, ce comité suit de très près les nombreux développements dans le domaine de la reproduction artificielle. Pour ce faire, il commande des études, établit des stratégies d'intervention et d'information sur le sujet. Le comité soumet également au Conseil des propositions sur les divers aspects des nouvelles technologies de la reproduction.

Le Comité se compose de la présidente, de deux membres et de la secrétaire du Conseil, des directrices des Communications, de Consult-Action et de la Recherche, ainsi que d'expertes de différentes disciplines. Le Comité s'est réuni cinq fois en 1988-1989.

Il a notamment contribué largement à la réflexion du Conseil sur l'avortement ainsi qu'à la production de l'avis-synthèse sur les nouvelles technologies de reproduction.

1.3.5 Le Comité sur les vidéoclips

Créé au printemps 1987, ce comité a pour mandat d'examiner la problématique du sexisme et de la violence véhiculés dans les vidéoclips et de suggérer des pistes d'intervention auprès des différents types de clientèles que cette question concerne.

Le Comité se compose d'une membre du Conseil, de la secrétaire générale, de la Directrice des communications, d'une employée permanente du CSF et de personnes-ressources en provenance des ministères des Communications, de l'Éducation, des Affaires culturelles, d'Évaluation-Médias et de l'Université Laval. Une réunion du comité et deux rencontres du sous-comité de travail ont eu lieu cette année.

1.3.6 Le Comité sur l'équité salariale

En vue de l'amélioration de la situation économique des femmes, l'atteinte de l'équité salariale demeure primordiale. Le comité formé à cet effet a pour mandat de dresser un état de la situation, afin d'approfondir les diverses composantes de cette question et de suggérer des pistes d'intervention au Conseil.

Trois membres du Conseil, la secrétaire générale, la directrice de la Recherche et une agente de recherche composent ce comité auquel deux personnes-ressources se sont jointes cette année. Le Comité s'est réuni deux fois au cours du présent exercice.

1.4 La structure administrative

Sur le plan administratif, le Conseil du statut de la femme est rattaché au Conseil exécutif pour les fins de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines, notamment les relations de travail et la dotation du personnel. Le Conseil compte 73 employées et employés.

1.4.1 La Direction générale

La direction du Conseil est assumée par la présidente qui s'en fait la porte- parole à titre de dirigeante d'organisme. Elle mène les activités du Conseil, en coordonne les travaux et assure la liaison entre le Conseil et la ministre responsable. La présidente voit à la mise en œuvre des décisions, signe les documents qui engagent l'organisme et agit en tant que directrice générale du Conseil.

1.4.2 Le Secrétariat général

Le Secrétariat général assure la coordination des activités relatives au bon fonctionnement du Conseil. À ce titre, la Secrétaire générale maintient les rapports avec les membres du Conseil et assume la coordination des divers comités.

Elle est responsable de la gestion des documents. Elle voit également à ce que soient appliquées au Conseil la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), ainsi que la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., c. P-38.01). Le Service juridique et le Service administratif sont rattachés au Secrétariat général. On y compte 11 employés.

— Le Service juridique

Sous l'autorité de la Secrétaire générale du Conseil, le Service juridique assure à toutes les directions un soutien d'ordre juridique, notamment par la rédaction d'opinions et de contrats dans des domaines aussi diversifiés que le droit d'auteur, le droit administratif et tout autre secteur du droit ayant des incidences sur la condition féminine.

On y assure aussi la représentation du Conseil auprès des organismes ou des médias, lors de conférences et d'entrevues sur les questions de nature juridique.

À l'intérieur du mandat général confié au Conseil, il revient également au Service juridique de suivre attentivement l'activité parlementaire des gouvernements et d'aviser le Conseil, s'il y a lieu.

Outre ces mandats généraux, le Service juridique s'est vu confier la tâche de travailler cette année à deux dossiers majeurs, soit celui qui touche les questions relatives à la perception des pensions alimentaires et — dans le cadre de la consultation menée sur la question par la ministre déléguée à la Condition féminine et le ministre de la Justice — le dossier

concernant le partage des biens familiaux entre les conjoints. De plus, le Service a collaboré de façon très étroite à la rédaction de l'avis sur l'avortement et sur les interventions du Conseil en la matière.

— Le Service administratif

Le Service administratif voit à la gestion quotidienne des ressources humaines, financières et matérielles de l'ensemble du Conseil. Il a la responsabilité des services auxiliaires tout en assurant la liaison entre le Conseil et les organismes centraux.

1.4.3 La Direction de la recherche et de l'analyse

Cette direction comprend le Service de la recherche et le Centre de documentation. Elle compte 13 employées.

— Le Service de la recherche

Ce service a un double mandat, soit: réaliser les études et les analyses qui nourrissent les avis et les recommandations adressés au Gouvernement par le Conseil, et produire des recherches sur les problèmes de diverses natures que les Québécoises sont susceptibles de rencontrer.

— Le Centre de documentation

Par le développement d'une collection spécialisée, unique au Québec en matière de condition féminine, le Centre de documentation supporte le travail du Conseil du statut de la femme en matière d'analyse, de recherche, d'information et de diffusion.

De plus, il assiste par courrier, par téléphone et sur place une clientèle externe au CSF. L'analyse des demandes d'information et de documentation contribue à renseigner le Conseil sur les intérêts, les besoins et les préoccupations de sa clientèle.

Par ailleurs, le Centre de documentation détient la responsabilité du système de gestion documentaire du Conseil. Il établit la liste de classement des documents administratifs prévue par l'article 16 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, et il rend cette liste accessible pour consultation sur place.

1.4.4 La Direction de Consult-Action

L'aspect conseil du mandat du Conseil du statut de la femme prend appui sur les recherches que celui-ci effectue et aussi pour une bonne part sur les relations privilégiées et continues qu'il entretient avec le mouvement des femmes et les milieux régionaux. C'est là précisément le rôle de la direction de Consult-Action qui par ses 11 bureaux régionaux fait le lien entre le Conseil et les régions. Les interventions des agentes de recherche des bureaux régionaux permettent d'informer les femmes des travaux et des positions du Conseil, de renseigner et d'aviser le Conseil sur les besoins et la situation des femmes des divers milieux et enfin d'en faciliter la concertation.

La Direction de Consult-Action compte 26 employées.

1.4.5 La Direction des communications

Cette direction regroupe les Services de l'information et Action-Femmes. Elle compte 20 employées.

— Le Service de l'information

Ce service a pour mandat d'assurer l'information au public en général. À cette fin, il publie un magazine bimestriel de 36 pages, *La Gazette des femmes*, qui offre une information variée et représentative de la condition féminine au Québec sous forme de reportages, de dossiers, de chroniques littéraires, artistiques, juridiques et humoristiques, ainsi qu'un éventail de brèves nouvelles. Le Service de l'information gère également les relations avec les médias et il produit divers documents tels que communiqués, brochures, dépliants, revues, vidéos et assume la responsabilité de la publication des recherches, avis et mémoires du Conseil. Enfin, il offre un service de conférences.

— Le Service Action-Femmes

Ce service en est un de consultation téléphonique sur les droits des femmes et sur les ressources à leur disposition. Grâce à une ligne Watt sans frais, toutes les Québécoises peuvent profiter de ce service, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h.

Action-Femmes reçoit et traite des demandes écrites d'information, ou encore des plaintes portant sur la publicité, la pornographie, le sexisme et la discrimination. Le service produit des rapports sur les questions d'ordre individuel qui préoccupent les femmes. Ces données représentent une source additionnelle de renseignements pour le Conseil afin d'alimenter la réflexion globale face aux attentes des Québécoises.

1.5 Organigramme

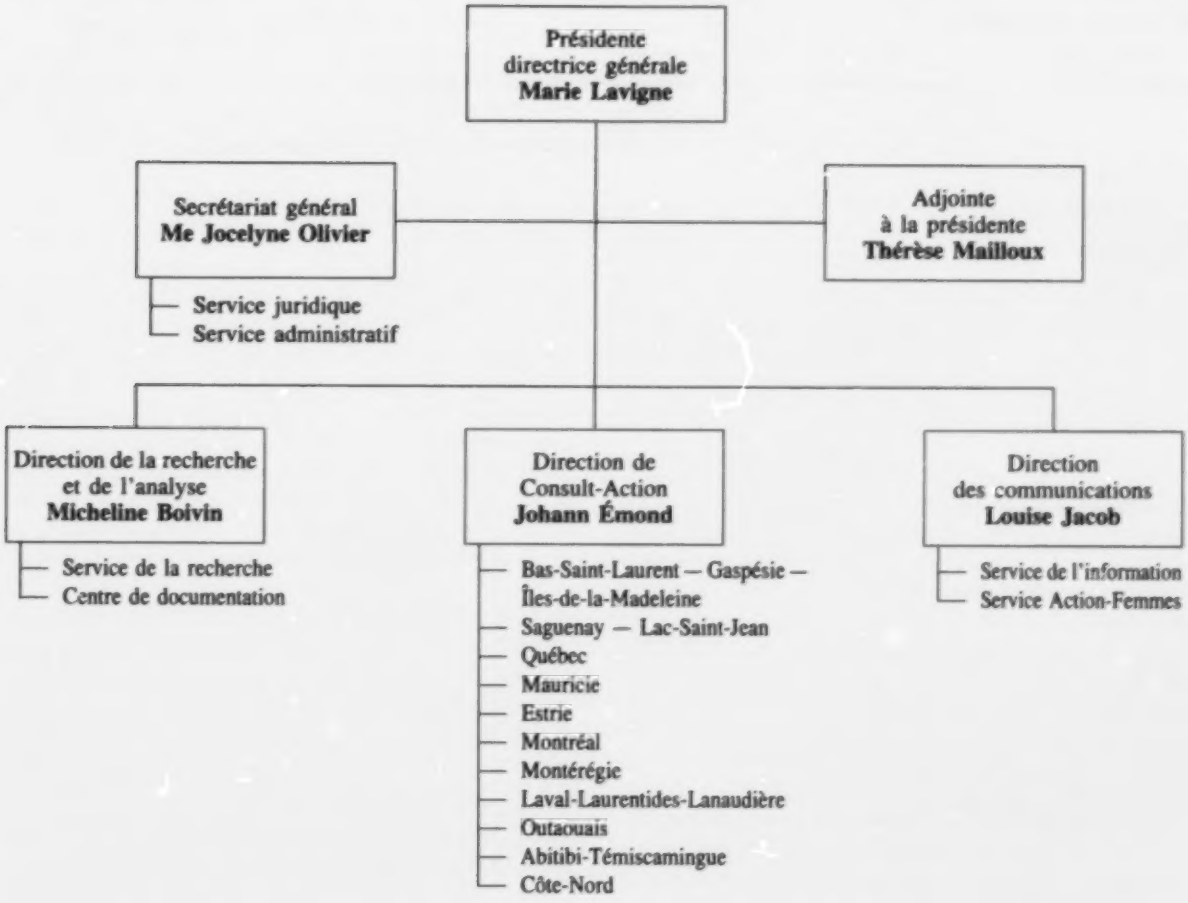

1.6 Ressources financières pour l'exercice 1988-1989

Super-catégories/ Catégories	Budget (en millions de dollars) Original	Modifié[1]	Dépenses (en millions de dollars)
Fonctionnement-personnel			
1- Traitements	2 501 000	2 384 200	2 249 130
2- Autres rémunérations	225 000	337 700	312 182
	2 726 000	2 721 900	2 561 312
Fonctionnement-autres dépenses			
3- Communications	449 200	525 384	501 417
4- Services	175 100	102 025	98 765
5- Entretien	13 300	13 600	12 206
6- Loyers	388 500	389 608	362 718
7- Fournitures	52 100	68 218	66 970
8- Équipement	11 400	22 640	14 519
11- Autres dépenses	2 000	1 125	800
	1 091 600	1 122 600	1 057 395
Capital-autres dépenses			
8- Équipement	8 000	8 000	7 303
Prêts, placements et avances			
13- Avances	200	200	
Total	**3 825 800**	**3 852 700**	**3 626 010**

1. Les informations proviennent du rapport *Sygbec* (7-512) MAJ 3583 du 19 mai 1989.

Deuxième partie

Avis et mémoires au Gouvernement

2.1 La Loi sur la sécurité du revenu

Le gouvernement déposait cette année un projet de loi visant à donner suite aux consultations entreprises l'an dernier en vue de procéder à la réforme du programme d'aide sociale. En septembre 1988, le Conseil du statut de la femme a donc fait parvenir au gouvernement un document ayant pour titre *Commentaires du CSF sur le projet de loi 37, « Loi sur la sécurité du revenu[1] »*, dans lequel il traite de trois thèmes principaux: la garantie de ressources suffisantes, les mesures favorisant la réinsertion sociale et le respect des droits. Des suggestions visant l'amélioration du projet de loi y sont développées.

2.2 Les droits économiques des conjoints

À l'occasion de la consultation gouvernementale sur les droits économiques des conjoints, le Conseil du statut de la femme a présenté un mémoire à la Commission parlementaire des institutions le 15 octobre 1988[2].

Dans ce document, le Conseil rappelle la nécessité d'instituer un patrimoine familial destiné à être partagé également entre les conjoints à la dissolution du mariage.

Ce patrimoine devrait être composé de la résidence principale de la famille ou, à défaut de celle-ci, de la résidence secondaire; les meubles, les voitures et les gains inscrits au Régime des rentes du Québec devraient également faire partie de ce patrimoine. Le Conseil s'est opposé à la mesure transitoire de trois ans qui permettrait aux couples mariés de se soustraire à l'application de la loi, en proposant toutefois que ceux-ci puissent adopter entre eux des conventions différentes au moment de la rupture.

Parce qu'il fait une distinction entre une situation de décès et une situation de rupture, le Conseil recommande qu'en cas de décès le patrimoine familial soit versé en totalité au conjoint survivant, ce dernier devenant alors le seul responsable de la famille.

Le Conseil propose également d'améliorer les règles touchant la prestation compensatoire et celles qui s'appliquent à la protection de la résidence familiale, de façon à ce que ces notions soient améliorées et répondent davantage aux besoins des femmes.

2.3 Les services de garde

À la suite de la publication par le gouvernement d'un énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance, le Conseil, dans le mémoire[3] qu'il a présenté devant la Commission parlementaire des affaires sociales, se dit en accord avec les principes globaux qui sous-tendent cet énoncé et propose des modifications aux mesures avancées. Ainsi, par souci du respect des dynamiques régionales, le Conseil est d'accord avec le principe de planification régionale en vue d'assurer des services adaptés aux besoins des parents. Par ailleurs, il préconise que l'ensemble des modes de garde, y compris la garde en milieu scolaire, soit intégré au processus de planification. Le Conseil demande un moratoire sur le développement des garderies à but lucratif, tant et aussi longtemps que l'Office des services de garde à l'enfance ne bénéficiera pas des moyens légaux permettant de les intégrer à la planification, cela afin de privilégier le contrôle de la gestion par les parents. L'organisme juge essentiel qu'on assure un environnement favorable au développement des enfants fréquentant un service de garde. À cette fin, et quel que soit le mode de garde, il préconise l'établissement de normes par règlement, notamment le ratio adulte-enfants, et que des mécanismes de contrôle adéquats soient instaurés.

En outre, le Conseil évalue le coût des services de garde encore trop élevé pour les familles à faible revenu. Aussi, demande-t-il que l'échelle d'aide financière aux parents soit non seulement relevée de

1. CSF, *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur le projet de loi 37, « Loi sur la sécurité du revenu »*, Francine Lepage, Nimon Ricard, septembre 1988, 30 pages.

2. CSF, *Mémoire du Conseil du statut de la femme présenté lors de la consultation générale sur les droits économiques des conjoints*, Thérèse Mailloux, Jocelyne Olivier, Francine Lepage, août 1988, 41 pages.

3. CSF, *Mémoire présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales sur les services de garde à l'enfance: Pour un meilleur équilibre*, Chantale Brouillet, Francine Lepage, janvier 1989, 83 pages.

façon significative, mais indexée annuellement, et que les déductions fiscales pour frais de garde soient transformées en crédits d'impôt remboursables. Dynamique, la formule de financement proposée pour les garderies sans but lucratif exclut cependant plusieurs facteurs, tels que les baisses transitoires de clientèles et la nécessité d'améliorer de façon significative le salaire et les conditions de travail du personnel. Le Conseil propose donc une formule mixte de subvention au fonctionnement, composée d'un montant de base indexé annuellement et d'un montant variant en fonction des revenus réalisés. De plus, les subventions accordées devraient tenir compte de la nécessité de redresser les salaires.

2.4 L'avortement

Le Conseil a présenté un avis au gouvernement du Québec sur la question de l'avortement[4]. Dans la foulée du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire opposant les docteurs Henry Morgentaler, Leslie Frank Smoling et Robert Scott à Sa Majesté la Reine et au Procureur général du Canada, l'analyse du Conseil l'amène à recommander de ne pas criminaliser de nouveau l'avortement en insistant sur la responsabilité des femmes. Il propose plutôt des mesures visant à mieux encadrer les services d'avortement dans le respect de l'autonomie reproductive des femmes et de leur intégrité physique. Le Conseil recommande qu'à compter du 2e trimestre de la grossesse les services d'avortement soient réservés aux centres hospitaliers. Il préconise également la mise en œuvre de toutes les mesures adéquates pour que l'interruption de grossesse ait lieu dans les premières semaines de la grossesse, tout en garantissant des services de qualité et un accès régional à ces services.

En outre, obligation devrait être faite aux établissements, ainsi qu'aux professionnels des services d'avortement, d'informer les femmes sur les ressources alternatives, sur les méthodes d'avortement et sur les risques reliés à l'intervention, cela en plus d'accorder un suivi à celles qui ont subi un avortement. De plus, le Conseil recommande : des mesures plus adéquates de prévention au moyen d'une éducation sexuelle appropriée dans les écoles, une meilleure information sur la contraception, l'intégration des services d'avortement dans les cliniques de planning familial ainsi que des services de consultation mieux adaptés. Enfin, dans le but de diminuer le recours à l'avortement, le Conseil recommande d'encourager la recherche de méthodes contraceptives moins nocives et plus efficaces pour la santé des femmes.

2.5 Nouvelles technologies de la reproduction

Dans la foulée du programme d'action et de recherche qu'il a mené depuis trois ans en regard des nouvelles technologies de la reproduction humaine, le Conseil a produit un avis présentant l'ensemble de ses positions sur le sujet[5]. Il propose au gouvernement d'adopter des mesures législatives et administratives pour assurer la mise en œuvre des conditions nécessaires à garantir l'intégrité physique des femmes et leur autonomie reproductive, ainsi que l'identité des enfants issus de ces techniques. Le Conseil accorde priorité à la prévention de l'infertilité. À cette fin, il propose de limiter le recours à l'insémination artificielle aux couples ayant un problème d'infertilité démontré ou présentant un risque élevé de transmission quant aux maladies héréditaires graves. Pour le Conseil, la fécondation *in vitro* doit demeurer une technique de dernier recours réservée uniquement aux couples dont la femme a un problème d'infertilité démontré et dans le cadre d'un projet d'enfant. Cette technique devrait également exclure le don d'ovules et éliminer toute pratique de sexage de convenance.

Le Conseil propose également de limiter l'utilisation des techniques de diagnostic prénatal, cela en raison de leurs effets sur la santé des femmes et sur celle du fœtus et en raison également des dangers de sélection eugénique qu'elles peuvent susciter. En outre, des mesures s'imposent pour assurer la levée de l'anonymat des donneurs de sperme et pour garantir la reconnaissance du droit aux origines des enfants issus de la procréation artificielle. Le législateur doit aussi apporter des modifications à la loi afin que soit définitivement interdite la pratique des contrats de grossesse.

Le Conseil recommande d'établir des mécanismes d'accréditation et propose de limiter la possibilité d'offrir des services de fécondation artificielle à des cliniques reconnues tout en ne dépassant pas le nombre de cliniques actuelles (5) dans le cas de la fécondation *in vitro*. Il propose d'établir des normes quant à l'accessibilité des clientèles et de l'information destinée aux femmes (taux de succès, nombre de naissances, etc.). Il préconise enfin la création d'un organisme consultatif léger où les femmes seraient représentées. En plus de devoir informer un très large public, l'organisme aurait pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions d'ordre médical et éthique liées aux nouvelles technologies de la reproduction.

4. CSF, *La question de l'avortement au Québec*, Susanne Fontaine, Éric Laplante, Marie Rinfret, décembre 1988, 48 pages.

5. CSF, *Les nouvelles technologies de la reproduction*, Susanne Fontaine, mars 1989, 82 pages.

Troisième partie

Orientations et activités

3.1 Orientations

C'est dans l'esprit et selon les orientations de son plan triennal 1985-1988 que le Conseil a poursuivi ses activités : la revalorisation du travail des femmes, la violence et le sexisme dans les vidéoclips, l'autonomie des femmes quant à leur santé, leur fécondité et leur intégrité physique, le maintien et le développement de supports collectifs, l'accessibilité de l'information du CSF à l'ensemble de la population ainsi que la gestion interne ont constitué ses principaux champs d'intervention au cours de la dernière année.

3.2 Activités

Le Conseil a mené plusieurs dossiers de front, les impératifs de la défense des droits des femmes se faisant nombreux et surtout pressants. Son travail de recherche, de sensibilisation, d'information, son rôle de conseiller, son pouvoir de recommandation, le Conseil les a réalisés et exercés de la façon suivante.

3.2.1 Accès à l'emploi

— Les bénéficiaires de l'aide sociale

Outre le mémoire présenté à la Commission parlementaire et dont il a été question dans la deuxième partie du présent rapport, le Conseil du statut de la femme, par son personnel professionnel en région, a agi à titre de ressource auprès des groupes de femmes. Il les a informés des recommandations qu'il a présentées au gouvernement ; les groupes de femmes ont été particulièrement préoccupés par l'impact de la Loi et du projet de réglementation sur les femmes chefs de familles monoparentales.

— La fiscalité

Dans la foulée du travail entrepris au cours des précédents exercices financiers, des femmes de toutes les régions du Québec ont bénéficié de sessions de formation sur la fiscalité dispensées par Consult-Action qui a utilisé à cette fin la vidéo intitulée *Fi$c-Égalité.*

Entre autres objectifs, ces sessions visaient à amener les femmes à mieux comprendre les effets des réformes fiscales sur les différents aspects de leur vie. Bien que ce dossier suscite l'intérêt des femmes en général, nous avons remarqué au cours de l'année un intérêt de plus en plus marqué chez les femmes âgées de 50 ans et plus.

— La formation des adultes

De concert avec le Secrétariat à la condition féminine, le Conseil a poursuivi en région son travail d'information et de formation. Dans le but d'assurer la présence significative de femmes aux tables de concertation régionales « Éducation/Main-d'œuvre » et « Accueil et référence », il a continué à assurer la liaison entre les groupes de femmes et les représentantes régionales. Cette démarche visait, entre autres fins, à permettre aux représentantes régionales de bien connaître les problématiques et les besoins des femmes de leur communauté et d'assurer une représentation pleine et entière des femmes à ces instances.

Parallèlement à ce travail, le Conseil a secondé le Secrétariat à la condition féminine lors de l'organisation des rencontres provinciales réunissant les représentantes des femmes aux tables de concertation « Éducation/Main-d'œuvre ».

3.2.2 Revalorisation du travail des femmes

— L'équité salariale

Poursuivant les travaux entrepris sur l'équité salariale pour les femmes, le CSF a mandaté deux personnes en mission européenne en vue de dégager des pistes de solutions susceptibles d'améliorer les mécanismes québécois d'application du principe « à travail équivalent, salaire égal ». Des rencontres ont eu lieu au Bureau international du travail et avec des organismes suédois engagés dans le monde du travail[1].

Afin de rendre plus accessible le contenu des recherches réalisées au cours des dernières années, une vidéo a été produite. On y compare quelques emplois massivement occupés par des femmes à

1. CSF, *Rapport de mission sur l'équité salariale au Bureau international du travail à Genève et en Suède du 7 au 11 novembre 1988*, Claire McNicoll, Micheline Boivin, février 1989, 26 pages.

d'autres emplois majoritairement masculins tout en expliquant le concept de l'équivalence salariale contenu dans la charte québécoise des droits et libertés de la personne de même que les mesures existantes pour enrayer la discrimination. Plusieurs sessions de visionnement ont eu lieu à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

— Travailleuses au pourboire

En octobre 1988, le Conseil du statut de la femme s'est adressé à la ministre déléguée à la condition féminine, madame Monique Gagnon-Tremblay, ainsi qu'au ministre du Revenu, monsieur Yves Séguin, pour les inciter à intervenir auprès de leurs homologues fédéraux au bénéfice des travailleuses et travailleurs au pourboire dans la restauration. Le Conseil souhaitait que des représentations soient menées auprès de la ministre responsable du programme d'assurance-chômage et du ministre fédéral du Revenu, afin que les revenus de pourboire soient pris en compte par l'assurance-chômage.

— Discrimination dans les avantages sociaux

En octobre 1988, le Conseil rappelait au ministre de la Justice la nécessité d'abolir la discrimination qui perdure à l'endroit des femmes dans les régimes de retraite à cotisation déterminée. Sous prétexte que la longévité des femmes est supérieure à la durée de vie des hommes, on continue en effet à verser aux femmes une prestation inférieure à celle des hommes. Cette situation représente pour les Québécoises une injustice qu'il importe de corriger.

— Accès des femmes au pouvoir

Parallèlement à une réflexion plus globale, le Conseil a amorcé dans certaines régions un processus d'information plus systématique visant à renseigner les groupes de femmes sur les mécanismes reliés à l'élection ou à la nomination des représentant-e-s de la population aux instances décisionnelles régionales telles, par exemple, les CRSSS, les CLSC, les conseils d'administration d'organismes publics et parapublics.

3.2.3 La violence et le sexisme dans les vidéoclips

Le Conseil a publié et diffusé, au printemps dernier, les résultats d'une recherche sur les manifestations du sexisme dans les vidéoclips présentés à la télévision, recherche produite par l'Université Laval à la demande du CSF[2]. Le document a été ensuite déposé à une table de concertation regroupant les principaux représentants des industries culturelles et de communications concernées, également des représentants des ministères québécois des Communications, des Affaires culturelles, de l'Éducation et, enfin, des représentants des groupes de pression de même que des chercheurs intéressés par cette problématique.

Lors de cette rencontre, on a mis en lumière la problématique du sexisme dans les vidéoclips, en plus de rapporter certaines des pratiques actuelles en matière de programmation. Plusieurs intervenants ont fait état de diverses initiatives visant à sensibiliser tant les jeunes que le public en général à une approche critique des contenus véhiculés par les médias. Le dossier ayant suscité l'intérêt, plusieurs entrevues et articles ont été diffusés durant toute l'année sur le sujet. De nombreuses demandes d'information et d'outils de sensibilisation nous ont été également adressées. Enfin, nous avons constaté que plusieurs activités éducatives avaient été mises de l'avant par les enseignants et divers groupes sociaux pour tenter d'éveiller les jeunes à adopter une attitude plus critique devant les contenus véhiculés par ce genre de production.

En région, le Conseil a amorcé des sessions de sensibilisation et d'information auprès des adolescents-es du 2e cycle du secondaire et au niveau collégial.

3.2.4 Autonomie des femmes quant à leur santé et à leur intégrité physique

Outre les avis au gouvernement produits sur les nouvelles technologies de reproduction et sur l'avortement dont il a été question à la deuxième partie de ce rapport, le Conseil a mené diverses interventions dans le domaine de la santé.

— Programme du retrait préventif —

En réponse à une demande de la ministre déléguée à la Condition féminine, la Direction de la recherche et de l'analyse a effectué une étude sur le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite[3]. Les conclusions de cette étude démontrent que cette mesure n'est pas surutilisée et que ce sont les travailleuses à risques qui en ont bénéficié. Par ailleurs, selon ces résultats, il y aurait eu peu de réaffectations ou de modifications de postes, en dépit du fait qu'il s'agissait là de l'un des principaux objectifs visés par la mesure.

2. CSF, *Sexisme dans les vidéoclips à la télévision*, François Baby, Johanne Chéné, Johanne Viens, mai 1988, 82 pages.

3. CSF, *Le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, Reine Grenier, Lucie Desrochers, Susanne Fontaine, mars 1989, 117 pages.

Un certain nombre de propositions découlent de cette étude. Ainsi, on recommande que les employeurs continuent d'assumer le coût du retrait préventif puisqu'ils ont la responsabilité de la prévention dans leur milieu de travail. De plus, on devrait clarifier les responsabilités et les modalités d'application de la mesure, mieux informer, et tenter de rejoindre davantage les travailleuses les plus vulnérables, tout en accordant un support technique et financier aux employeurs désirant améliorer leur milieu de travail.

— Sages-femmes

En février 1989, la Corporation professionnelle des médecins (CPMQ) manifestait des réticences à l'égard de la reconnaissance de la profession de sage-femme au Québec. Le Conseil a réitéré à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Thérèse Lavoie-Roux, son appui aux démarches du Ministère pour favoriser le développement de la pratique des sages-femmes.

À la même date, le Conseil faisait également connaître sa déception à la CPMQ, en lui indiquant que son attitude risquait de faire encourir des délais quant à l'implantation de projets pilotes. Il rappelait que la sage-femme constitue une ressource nécessaire pour une plus grande humanisation et une démédicalisation des soins et des services en périnatalité.

— Les nouvelles technologies de la reproduction

Dans la foulée du travail entrepris au cours du précédent exercice financier, le Conseil a poursuivi son travail d'information par des sessions de formation auprès des groupes de femmes et des intervenants-es du secteur de la santé. Les agentes des bureaux en région ont joué le rôle de personnes-ressources auprès des groupes qui désiraient approfondir cette problématique et élargir les discussions, notamment lors de la préparation de colloques régionaux et de la réalisation de projets précis à cet effet.

— Violence à l'égard des femmes

Le Conseil a poursuivi son travail en région dans ce dossier en soutenant les groupes qui désiraient mettre sur pied une maison d'hébergement. En plus de collaborer à l'organisation des tables de concertation régionales déjà établies sur la violence, le Conseil a travaillé auprès des groupes et des intervenants-es gouvernementaux et parapublics désireux d'instaurer un tel lien de concertation dans leurs régions et sous-régions. Enfin, Consult-Action a complété son travail par des sessions de formation dispensées dans plusieurs régions et qui abordaient l'approche féministe en cette matière.

— Pornographie

Au cours de la dernière année, le problème de la pornographie a ressurgi dans différentes régions du Québec. Le Conseil a été appelé à travailler avec les groupes de femmes et les autres regroupements préoccupés par cette situation. À cet effet, il a dispensé des sessions de formation et d'information sur les mécanismes légaux aptes à contrer l'implantation de certains établissements à caractère pornographique ou à réglementer l'affichage du matériel pornographique. Il a également permis que s'établissent des contacts entre les groupes et les fonctionnaires municipaux.

3.2.5 Maintien et développement des supports collectifs

Le maintien et le développement des supports collectifs reposent principalement sur le travail de la direction de Consult-Action. L'an dernier, les agentes de recherche des bureaux régionaux ont collaboré avec près de 1000 organismes sans but lucratif (70 % étaient des groupes de femmes), 138 organismes publics ou parapublics régionaux, ainsi qu'avec la majorité des représentants régionaux des ministères.

— Tables régionales de concertation

En ce qui a trait aux tables de concertation des groupes de femmes, l'information s'est poursuivie auprès des groupes membres. Il en a été ainsi également de la formation visant à accroître le nombre de personnes-ressources en matière de condition féminine. Le Conseil a aussi offert un soutien technique aux régions et sous-régions qui ne sont pas dotées d'un tel mécanisme et qui souhaitent implanter ce modèle de concertation.

Les agentes de recherche des bureaux régionaux ont de plus favorisé le contact entre les intervenants des secteurs public et parapublic, que ce soit sous forme de tables de concertation ou par d'autres moyens ou encore en agissant à titre de personnes-ressources. Ce type d'intervention est appelé à se développer au cours de l'année prochaine.

— Sommets économiques régionaux

Les professionnelles des bureaux régionaux agissent à titre de personnes-ressources lors des sommets économiques en soutenant les groupes dans leur analyse de la problématique régionale et dans la structuration de leurs projets ainsi qu'en facilitant les contacts avec divers agents socio-économiques et gouvernementaux. Cette année, les efforts ont surtout porté sur les sommets de la Côte-Nord et de la nouvelle région Chaudière-Appalaches.

— Québécoises des différentes communautés culturelles

Le Conseil a participé à la table de concertation mise sur pied par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Il a aussi collaboré à l'organisation d'une rencontre entre les femmes des communautés culturelles et les Québécoises d'origine. Dans différentes régions, les agentes de recherche ont travaillé de concert avec les groupes de femmes de communautés culturelles à concrétiser leurs projets, ou encore à soutenir leur réflexion quant à leur participation aux différentes instances de concertation régionales.

— Femmes en agriculture

Le Conseil a collaboré avec les femmes en agriculture et les a appuyées dans leur démarche visant à consolider leurs acquis auprès des instances régionales du syndicat des agricultrices.

— Femmes et logement

Bien que la problématique reliée aux divers aspects du logement ne soit pas identique dans toutes les régions, un soutien a été apporté à certains groupes de femmes effectuant des représentations auprès des instances municipales, à l'occasion des consultations tenues sur le sujet.

— Cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes

L'année 1990 sera marquée par le cinquantième anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes au Québec. Diverses activités sont en préparation dont les États généraux de la condition féminine.

Le Conseil a rencontré les principales instigatrices de ces activités et a facilité les rencontres entre l'instance provinciale des États généraux et les organisations régionales, en mettant en contact les groupes régionaux et les différentes personnes-ressources de leur région; sur demande, un support technique a également été fourni.

— Portraits régionaux

Une série de documents traçant le portrait du mouvement des femmes de chacune des régions et l'état des différents dossiers ont été réalisés au cours de l'année. Ces documents seront complétés au cours de la prochaine année par des portraits socio-économiques des femmes selon les régions à partir des données du recensement de 1986.

3.2.6 Accessibilité de l'information du CSF à l'ensemble de la population

— L'information directe

• Renseignements sur place, au téléphone et par courrier

Le Conseil du statut de la femme a maintenu sa politique en ce qui a trait à l'accessibilité des citoyennes et citoyens aux services gouvernementaux. Ainsi, le poste d'accueil, le Centre de documentation et Action-Femmes sont demeurés ouverts sans interruption de 8 h 30 à 17 h.

De plus, comme par les années passées, une ligne sans frais d'interurbain a permis à l'ensemble de la population du Québec de rejoindre gratuitement le Conseil et d'avoir accès à ses différents services d'information. Le service de renseignements téléphoniques d'Action-Femmes donne aux usagères la possibilité de connaître leurs droits et, au besoin, il les renseigne sur la façon de les exercer. Au cours de l'année 1988-1989, Action-Femmes a répondu à environ 6 623 appels téléphoniques et à 134 lettres, pour un total de 6 757 interventions. De ces chiffres, il faut compter 314 plaintes, dont 107 concernant la publicité sexiste et qui ont fait l'objet d'un traitement plus élaboré. Plus de la moitié (52,6 %) des demandes d'information acheminées au service portaient sur des sujets d'ordre juridique, 20 % sur des sujets socio-économiques, 12 % sur des questions relatives au travail et 15,4 % sur des sujets divers.

Lors du présent exercice, le personnel des bureaux régionaux du Conseil a reçu près de 20 000 appels téléphoniques concernant des demandes d'information au sujet de la condition féminine. Il a également accueilli quelque 2 800 personnes venues sur place soit pour des motifs d'information générale, soit pour consulter la documentation disponible.

• Relations de presse

Au cours de l'année écoulée, la présidente ou ses déléguées ont accordé quelque 94 entrevues aux médias, soit 49 à la presse radiophonique, 16 à la télévision et 29 à des journalistes de la presse écrite en vue d'articles de fond. Les dossiers les plus fréquemment abordés ont été les nouvelles technologies de la reproduction, l'avortement et les questions économiques. Selon leur domaine d'activités, les directrices et les professionnelles du Conseil ont également répondu aux demandes des médias.

Par ailleurs, une quinzaine de communiqués de presse ont été diffusés, dont voici les principaux titres:

- *Censurée, Francine C. McKenzie refuse de signer le rapport du Comité de travail sur les nouvelles technologies de la reproduction* (18 avril 1988);
- *Malgré certaines réserves, réactions positives du Conseil du statut de la femme au budget du gouvernement québécois* (13 mai 1988);
- *Recherche sur les vidéoclips: 50% sont sexistes* (26 mai 1988);
- *Madame Francine C. McKenzie: une voix courageuse qui s'est tue* (11 juin 1988).
- *Le CSF rend public son avis sur la question de l'avortement* (9 janvier 1989);
- *8 mars 1989: Partout, pour toutes: l'équité au travail* (8 mars 1989).

Enfin, la Direction des communications a produit trois types de revue de presse: la quotidienne, l'hebdomadaire axée sur la santé, le travail et l'économie et, en collaboration avec la direction de Consult-Action, la revue de presse régionale.

• Conférences

Le Service de l'information dispose d'une banque regroupant les noms de conférencières possédant une expertise en condition féminine. En 1988-1989, 65 demandes ont été adressées en ce sens au Service de l'information. Le personnel a répondu à la majorité d'entre elles et en a confié un certain nombre à des conférencières externes. Le droit de la famille, l'équité salariale et la publicité sexiste figurent parmi les sujets les plus fréquemment abordés.

Par ailleurs, du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, la présidente ou ses déléguées ont pris la parole en maintes occasions, notamment lors :

- du panel sur les nouvelles technologies de reproduction organisé par le mouvement Retrouvailles (24 avril 1988);
- de la rencontre avec les membres de l'Association des femmes d'affaires de Québec (26 avril 1988);
- du congrès du Barreau: « Maîtres en 88 » (30 avril 1988);
- du Salon de la Famille sur la revalorisation de la maternité (5 mai 1988);
- du Congrès annuel de l'AFÉAS à St-Hyacinthe (16 août 1988);
- de l'Assemblée générale annuelle des Cercles de Fermières du Québec (20 août 1988);
- du Forum soulignant le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme organisé par l'Association canadienne des Nations Unies (3 décembre 1988);
- du colloque du YWCA, à l'occasion de la Journée internationale des femmes (3 mars 1989);
- d'un dîner-conférence à l'Université Laval à l'occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars 1989);
- d'un dîner-causerie au *Parlementaire*, à l'occasion de la Journée internationale des femmes (9 mars 1989).

— Distribution de documents

Le Conseil avise systématiquement ses clientèles de chacune de ses nouvelles publications. Sur demande écrite de toute personne intéressée, le Conseil fait parvenir la publication en question. Au cours de l'année 1988-1989, il a distribué plus de 60 000 documents, soit 28 500 recherches, avis et mémoires, ainsi que 31 500 dépliants, affiches et brochures.

— Stand d'information

Le Conseil a participé à trois salons en 1988-89 où il a renseigné le public sur ses activités et services: le Rendez-vous Femme et Économie carrefour d'information, lequel a eu lieu au Cégep de Rivière-du-Loup les 29, 30 avril et le 1er mai 1988, la Foire internationale du livre féministe, tenue à Montréal du 14 au 19 juin 1988, et le Congrès Provincial sur procréation, contraception et médecine douce qui s'est déroulé à l'Auberge Universel de Montréal, les 3 et 4 novembre 1988.

— *La Gazette des femmes*

Publiée depuis maintenant dix ans, *La Gazette des femmes* permet à ses lectrices de prendre le pouls de la réalité féminine dans tous ses aspects: santé mentale et physique, éducation, travail, économie, culture, finances personnelles, etc. En plus de susciter la réflexion sur divers sujets, *La Gazette des femmes* se veut aussi un soutien concret en proposant des ressources spécialisées, des lectures complémentaires, des démarches précises et permet de communiquer à un large public les analyses et les avis du Conseil. Les réactions des lectrices laissent croire qu'il s'agit là d'une orientation très appréciée.

La Gazette des femmes a reçu cette année deux prix de journalisme. En novembre, l'Institut canadien de recherche sur les femmes lui attribuait le prix *Robertine-Barry* pour la qualité de l'ensemble de ses textes tandis que, pour sa part, le Cercle des femmes journalistes lui décernait le prix *Judith-Jasmin*.

Ces prix confirment l'intérêt suscité par *La Gazette des femmes* auprès de ses abonnées dont le nombre ne cesse d'augmenter, passant cette annnée

de 74 284 à 101 084 (au 1er février 1989) alors que le tirage atteint les 117 000 exemplaires. Populaire au Québec, le magazine compte également plusieurs lectrices partout au Canada et en Europe francophone.

Si le contenu rédactionnel de *La Gazette des femmes* lui mérite des prix de journalisme, la qualité du style et de la langue lui vaut d'être utilisée en classe pour l'apprentissage du français comme langue maternelle ou langue seconde. De plus, les textes servent fréquemment de documents d'appoint lors de sessions de formation, d'ateliers et d'événements culturels.

Voici, pour chacune des parutions régulières, les titres des principaux articles:

— Volume 10, numéro 1, mai-juin 1988
  - *Êtes-vous suffisamment payée pour votre travail?*
  - *Avortement: Un jugement historique*
  - *Cancer du sein: ce qu'il faut savoir*

— Volume 10, numéro 2, juillet-août 1988
  - *Peut-on élever un enfant de façon non sexiste?*
  - *Une conciliatrice tenace* (entrevue avec la ministre déléguée à la Condition féminine, madame Monique Gagnon-Tremblay)
  - Journal de Francine C. McKenzie

— Volume 10, numéro 3, septembre-octobre 1988
  - *Peut-on éliminer le sexisme des vidéoclips?*
  - *La Colère des douces* (les infirmières)
  - *De quoi La Vie en rose est-elle morte?*

— Volume 10, numéro 4, novembre-décembre 1988
  - *Une politique nataliste: pour ou contre?*
  - *Les douze phases du burnout*
  - *L'entrepreneurship collectif*

— Volume 10, numéro 5, janvier-février 1989
  - *Santé mentale: ce qui a changé en dix ans*
  - *La débrouillardise chez les jeunes* (petites entreprises)
  - *Vivre en solo*

— Volume 10, numéro 6, mars-avril 1989
  - *L'équité, c'est quoi?*
  - *Mourir à 15 ans* (suicide chez les jeunes)
  - *Les femmes soviétiques ne se taisent plus*

— Les productions vidéo

- ***Alerte à la procréatique***

Produite en collaboration avec le Service de production audiovisuel du ministère des Communications du Québec, *Alerte à la procréatique* résume les moments les plus percutants du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction, organisé par le CSF. Cette vidéo d'une durée de 53 minutes a été diffusée sur les ondes de Radio-Québec ainsi que sur une vingtaine de canaux régionaux de télévision incluant des stations communautaires et éducatives.

Alerte à la procréatique a également été présentée au 4e Festival international du film scientifique de Palaiseau tenu en France, en novembre 1988. Cette présentation nous a valu plusieurs demandes de prêt en provenance de différents pays d'Europe. Le Centre audiovisuel Simone-de-Beauvoir de Paris en assure la diffusion en France.

- ***La procréatique en question***

Il s'agit d'une série de 12 entrevues — d'une moyenne de 22 minutes chacune — réalisées auprès des principaux invités du Forum international sur les NTR, dont Jacques Testart, Gena Corea, Françoise Laborie, Jacques Dufresne, Francine C. McKenzie et plusieurs autres. La série a été réalisée en novembre 1988, en collaboration avec le Service de production audiovisuelle du MCQ.

La vidéo *Alerte à la procréatique* ainsi que la série de 12 vidéos *La procréatique en question* sont distribuées par la Vidéothèque du ministère des Communications et vendues aux Publications du Québec. Ces vidéos ont fait l'objet de centaines de demandes depuis novembre 88, la majorité d'entre elles provenant des universités, des collèges, des hôpitaux, des CLSC, des groupes de femmes ainsi que des organismes privés et communautaires.

- ***Le salaire a-t-il un sexe?***

Le CSF a produit une vidéo d'une durée de 25 minutes sur le thème de l'équité salariale, en collaboration avec Vidéo-Femmes. Intitulée *Le salaire a-t-il un sexe?* elle a été lancée à l'occasion du colloque Les femmes et l'équité salariale, tenu au YWCA de Montréal le 3 mars 1989. Au cours du même mois, les participantes au XIe Festival international des films de femmes de Créteil ont pu également assister à sa projection lors de l'événement.

— Les productions écrites

En matière de santé des femmes, le Conseil a produit un dépliant intitulé « *Dites-moi docteur* » tiré à

50 000 exemplaires qui a été diffusé notamment aux groupes régionaux de l'AFÉAS. Il a aussi publié à 9 500 exemplaires une brochure d'information portant sur les méthodes de contraception douce, laquelle est diffusée dans les organismes de santé, tels les CLSC, les Centres de santé des femmes, les CRSSS et les Centres de planning familial.

Le Conseil a produit les actes du Colloque international portant sur « Les droits et le rôle de la femme dans le développement haïtien » auquel il avait participé en mai 1987. Ce faisant, le Conseil a voulu apporter une collaboration aux responsables du Colloque qui, sous l'égide du Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement, travaillent à la formation des femmes dans le but de favoriser le relèvement socio-économique du pays.

— La participation à des événements

• Participation de la présidente ou de ses déléguées

Du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, la présidente du CSF ou ses déléguées ont participé à une quarantaine d'événements afin d'y représenter officiellement l'organisme. Mentionnons entre autres:

- Rencontre annuelle des présidentes des Conseils fédéral, territorial et provinciaux du statut de la femme. Kananaskis en Alberta (11-12-13 avril 1988), Winnipeg au Manitoba (17-18 octobre 1988);
- Rencontre avec la Délégation de la Ligue des Droits de la Femme Libanaise (27 avril 1988);
- Rencontre avec madame Wei Bowen de la Fédération des femmes de Chine, laquelle était accompagnée de madame Anne Denis, professeure de sociologie à l'Université d'Ottawa (25 mai 1988);
- Mission sur l'équité salariale au Bureau international du travail à Genève (7 au 11 novembre 1988);
- Présentation du plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine de la Ministre déléguée à la condition féminine (16 juin 1988);
- Rencontre-échange entre des femmes d'Amérique latine et différents regroupements de femmes du Québec (18 juin 1988);
- Rencontre avec une délégation de hauts fonctionnaires d'Indonésie (23 septembre 1988);
- Rencontre annuelle des groupes de femmes et des ministres du gouvernement du Québec, sous l'égide de madame Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine (28 novembre 1988).

— Autres participations

- Lancement des Actes du Colloque sur l'avancement professionnel des femmes, organisé par l'Association des Femmes diplômées des Universités (22 avril 1988);
- Lancement du premier numéro de la revue *Recherches féministes* à la 3e Foire internationale du livre féministe (14 juin 1988);
- Troisième conférence annuelle canadienne sur la médiation familiale: « Médiation sans Frontière » (23-24 octobre 1988);
- 8e Conférence de l'Association nationale de la femme et le droit (17 février 1989).

— Le Centre de documentation

Le Centre de documentation a poursuivi cette année le développement de la collection en matière de condition féminine. Le personnel du CSF, la clientèle intra-gouvernementale et une clientèle externe peuvent bénéficier d'une documentation spécialisée d'environ 8 500 volumes, monographies, rapports d'études, documents officiels et d'une collection d'ouvrages juridiques, statistiques et de référence.

De plus, le Centre dispose d'environ 250 titres de périodiques, d'une collection de brochures, de dossiers documentaires et de dossiers de presse régulièrement mis à jour, ainsi que de dossiers sur divers organismes. Ces différents types de documents permettent de satisfaire l'ensemble des besoins documentaires en matière de condition féminine.

Le Centre de documentation a répondu à 4 392 demandes d'information et de recherches bibliographiques et documentaires. Ces demandes, de même que la diffusion mensuelle des nouvelles acquisitions et de la liste du sommaire des périodiques nouvellement reçus du Centre de documentation, ont entraîné le prêt de 1 475 documents.

Entre autres ouvrages répertoriés par le Centre, ceux qui abordent le travail, la santé, la violence conjugale et les nouvelles technologies de la reproduction ont retenu particulièrement l'attention de la clientèle cette année. Les publications portant sur des sujets d'actualité comme l'équité salariale, l'avortement, la dénatalité, les garderies, les droits économiques des conjoints, le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite ont, pour leur part, fait l'objet de demandes accrues.

Enfin, comme par le passé, le Centre demeure toujours très sollicité pour répondre à des demandes de statistiques et d'informations diverses sur la situation des femmes. Le Centre a accueilli 1 649 personnes, surtout de la région de Québec. Par ailleurs, les bureaux régionaux du CSF possèdent une collection

plus modeste mais disponible et régulièrement consultée.

— Le 8 mars

Partout, pour toutes : l'équité au travail, tel était le slogan choisi par le Conseil du statut de la femme pour la Journée internationale des femmes. En privilégiant ce thème, le Conseil a voulu dénoncer les préjugés sociaux qui persistent encore en 1989 quant à la discrimination des femmes sur le marché de l'emploi. Une plus grande sensibilisation tant des milieux socio-économiques, syndicaux et patronaux, que de l'ensemble de la population, s'avère nécessaire afin de susciter partout une prise de conscience devant l'importance et l'ampleur de la discrimination. Pour que le travail des femmes soit reconnu à sa juste valeur, les mentalités doivent évoluer et la société prendre conscience de l'importance économique de ce travail, que celui-ci soit rémunéré ou non.

La Gazette des femmes de mars-avril contenait un dossier spécial mettant en lumière deux aspects majeurs de l'équité, soit : l'équité salariale et l'équité entre conjoints. Des 117 000 copies de ce numéro, 12 747 ont été distribuées pour les fins du 8 mars.

Le Conseil a également produit 5 000 exemplaires d'une affiche illustrant le thème du 8 mars et qui ont été distribués à travers le Québec. En outre, pour soutenir les discussions sur le thème de l'équité, le Conseil a diffusé les deux recherches suivantes : *Un salaire égal pour un travail de valeur égale*, et *Les mécanismes d'application au Québec du principe d'équité salariale sont-ils efficaces ?*

De nombreuses activités se sont déroulées un peu partout au Québec et l'équipe de Consult-Action a participé à plusieurs d'entre elles. Ainsi, en collaboration avec les groupes intéressés à souligner le 8 mars, la direction de Consult-Action a produit à leur intention 11 calendriers régionaux faisant état des événements prévus dans les régions respectives de ces groupes.

— Le concours Éméritas-Déméritas 1988

Encore une fois le concours annuel Éméritas-Déméritas a remporté un grand succès. Plus de 150 propositions ont été analysées par le Comité pour la publicité non sexiste.

La remise des prix s'est effectuée le 21 juin à Montréal. Quatorze médias étaient représentés à la conférence de presse et, dans les jours qui ont suivi la remise des prix, huit autres médias ont communiqué avec la Direction des communications pour obtenir une entrevue.

Le Prix Éméritas 1988 a été décerné à la publicité télévisée de l'antisudorifique Mitchum, laquelle publicité contribue à briser les stéréotypes sexistes en présentant l'image d'une femme qui exerce un métier non traditionnel (pilote d'avion).

Deux mentions Éméritas ont également été remises :

— *Journal Globe and Mail* : cette campagne met en scène une jeune femme recherchant dans le Globe and Mail les informations et analyses lui permettant de prendre les décisions appropriées pour « avoir le contrôle de ses affaires » ;

— *Richardson Greenshields* : cette publicité écrite présente un homme pour qui les bons conseils de *sa* comptable contribuent au succès de son entreprise.

Le Comité pour la publicité non sexiste a noté une amélioration évidente dans les publicités touchant les tâches domestiques. La publicité véhicule de plus en plus l'idée d'un réel partage des tâches dans l'exercice des travaux ménagers, le soin des enfants et la préparation des repas.

Les prix Déméritas sont quant à eux attribués aux publicités les plus sexistes. Le Prix Déméritas 1988 a été remis aux Immeubles Marzim pour leur publicité télévisée. Ce message présente une femme affichant un fort degré d'irresponsabilité face à la délicate question de la garde des enfants au moment de la rupture du couple.

Quatre mentions Déméritas ont été décernées :

— *Seven Up* : publicité télévisée qui présente une femme policière à l'attitude séductrice, ce qui laisse sous-entendre que les femmes de cette profession n'exercent pas leur tâche de façon compétente ;

— *Jeans Fioricci* : dans cette publicité imprimée, pour maintenir sa partenaire en état de soumission, un homme l'écrase de tout son poids et l'enserre avec une corde ;

— *Salon Carrel* : publicité imprimée intitulée « Combattez la cellulite » et illustrée par une femme aux seins nus étendue dans les câbles d'une arène de boxe ;

— *Gomme à mâcher Beeman's* : publicité télévisée intitulée « Beeman's présente : filles d'Ève », où une suite de gros plans met en évidence des corps et des visages féminins.

3.2.7 Gestion interne du CSF

— Accès à l'égalité

À la suite des décisions gouvernementales relatives à l'implantation et à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'accès à l'égalité (PAE) pour les femmes de la fonction publique, le Conseil a actualisé son programme. Au cours de l'exercice 1987-1988,

trois employés fonctionnaires et quatre professionnelles ont bénéficié des mesures du programme.

Compte tenu que la représentation féminine est bien assurée au CSF, le programme vise essentiellement l'amélioration du statut des employés. Le volet concernant le personnel fonctionnaire favorise, par l'octroi d'un congé avec solde, la poursuite des études ayant comme objectif l'obtention d'un diplôme de premier cycle; les employées concernées pouvaient profiter chacune de cet avantage au cours d'un trimestre.

Quant au personnel professionnel, le programme permet de leur octroyer des périodes d'études susceptibles de parfaire leur expertise dans leurs champs d'activités.

— Informatique et bureautique

Le Service administratif a poursuivi l'implantation de l'informatique et de la bureautique au sein du Conseil. De plus, il a accepté la délégation de la saisie des données financières de la Direction de la comptabilité du Conseil exécutif.

— Protection des non-fumeurs

À la suite de la mise en place des mécanismes d'application de la loi, l'inspectrice nommée à cette fin dans chaque local du Conseil n'a délivré aucun avis d'infraction.

Quatrième partie

Perspective 1989-1990

Depuis sa création en 1973, le Conseil du statut de la femme a constamment dirigé ses actions dans une perspective orientée vers l'égalité et le respect des droits des femmes. Selon les années, le CSF a ciblé tour à tour ses interventions sur des concepts à la fois complémentaires et corollaires de l'égalité. Malgré les efforts consentis et les changements perceptibles dans certains domaines, l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec n'a pas été pleinement réalisé et reste plus que jamais valable. C'est pourquoi ce projet social continuera d'inspirer les activités du Conseil pour les trois prochaines années; la production des avis et des recherches sera menée dans cette même perspective de même que le mandat d'information à la population.

Ce qui caractérise toutefois les années à venir, c'est sans doute l'émergence de certains grands mouvements sociaux déjà à nos portes et qui s'accompagnent de modifications dans nos systèmes de valeurs — mutations sociales, démographiques et économiques — lesquels mouvements auront forcément un impact sur les conditions de vie des femmes et sur la place qu'elles occupent dans la société québécoise.

Il importe donc, dans le contexte actuel, d'élargir ces perspectives et d'aborder la condition des femmes sous un angle plus global. Les femmes n'agissent pas seules. Elles sont ancrées dans un milieu dont elles subissent l'influence mais qu'elles peuvent modifier par la connaissance de cet environnement et par la recherche des meilleurs moyens ou des meilleurs outils pour agir sur ce milieu, le transformer, le rendre perméable à leurs besoins et à leurs revendications. L'association avec des partenaires plus diversifiés, la création de nouvelles alliances, la participation à d'autres lieux de pouvoir et de décision apparaissent au Conseil comme autant d'approches à développer. Il consacrera donc ses énergies à soutenir les démarches susceptibles de contribuer à l'élaboration d'une société adaptée à la réalité présente et future des femmes, de sorte qu'elles puissent façonner leur avenir.

Dans l'actuel contexte de déconcentration progressive des mécanismes de planification et de décision de l'État vers les régions, et d'accroissement du partenariat avec divers intervenants, il importe pour le Conseil que les milieux économiques, politiques et sociaux soient informés et sensibilisés aux conditions réelles de vie des femmes. En ce sens, et afin de favoriser des changements de mentalités, le CSF — à l'intérieur de son mandat d'information auprès de la population — ciblera davantage ses actions là où se prennent des décisions touchant le quotidien des femmes et vers les multiples palliers décisionnels.

Dans le secteur de la santé, le Conseil travaillera dans le sens de l'autonomie et de l'intégrité physique des femmes. Il poursuivra son travail au chapitre des nouvelles technologies de la reproduction et sera particulièrement attentif à l'accessibilité des soins, aux effets de la réorganisation du système de santé quant aux conditions de vie des femmes et, enfin, à la participation de celles-ci aux mécanismes régionaux de planificiation des soins.

L'adaptation de la famille aux réalités vécues par les femmes demeure une préoccupation du Conseil; les droits économiques des conjoints, la fiscalité, l'harmonisation des législations concernant les conjoints de fait seront les principaux sujets abordés au cours des prochains mois.

Retiendra également l'attention du Conseil la problématique de l'adaptation des conditions d'exercice du travail. C'est dans ce contexte qu'une réflexion sur une politique de maternité est entreprise et devrait entraîner des recommandations en regard de la famille et du milieu de travail. Le Conseil entend poursuivre son action également sur la revalorisation du travail des femmes, sur l'équité au travail, sur l'aménagement du temps de travail et sur les régimes de retraite.

La participation active des femmes dans l'amélioration de leurs conditions de vie représente un des objectifs majeurs des prochaines orientations. Le Conseil est d'avis que, pour ce faire, les Québécoises doivent occuper des postes de responsabilité et investir les lieux du pouvoir. C'est donc dans cette optique qu'il se préoccupera de l'environnement social, physique et économique des femmes pour favoriser leur action. Il produira diverses études dont une notamment sur la situation des femmes agées.

Enfin, le Conseil entend développer ses efforts pour étendre son influence et établir des contacts avec divers partenaires dans les différentes sphères d'activités de notre société ; cela dans le but de susciter une meilleure compréhension des dossiers de la condition féminine et de favoriser leur ajustement aux réalités vécues par les femmes.

Gouvernement du Québec
Conseil du statut
de la femme